

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

Le Vingt-sept Octobre deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, Mme Jany ROUSSEAU, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT et M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS: M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Monsieur Guillaume GENDRAUX, M. Jacques FLANDROIS, Mme Périne DEVINCK, ainsi que Mme Peggy AUGUSTIN

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui est sensiblement composée des mêmes personnes que pour la réunion du 22 Octobre au cours de laquelle le Syndicat 4B était venu exposer son mode de gestion. Aujourd'hui, Veolia est venu présenter un bilan de la situation actuelle du réseau que Véolia exploite en qualité de délégataire.

En effet, l'unique point à l'ordre du jour de ces 2 réunions le 22 et 27.10.2014, concernait la gestion de l'eau et plus particulièrement l'évolution du service après l'échéance, le 31.12.2015, du contrat d'affermage en cours avec Véolia.

Le Conseil Municipal sera invité, le 10.11.2014, à faire le choix entre l'intégration au Syndicat 4B et la reconduction d'un nouveau contrat de délégation de service public.

Monsieur le Maire regrette que la population ne se soit pas plus mobilisée pour accompagner les élus dans cette réflexion de recherche du mode de gestion le plus adapté à la collectivité.

Il remercie les 2 personnes non élues présentes et il les autorise à intervenir au gré de leurs interrogations ou réflexions au même titre que les élus.

Monsieur Florent BESSEAU, Directeur du Service Poitou Veolia Eau, Centre Poitou-Charentes et Monsieur Jacky BEVIN Responsable Unité Réseaux - Centre Exploitation Poitou-Charentes consacrent donc leur exposé à répondre aux questions de la municipalité préalablement transmises et aux questions spontanées pendant cette réunion. En effet, l'activité avait été largement présentée lors de la réunion publique du 10 Juillet et cela ne comporterait pas d'intérêt de la refaire à l'identique.

Après présentation de l'équipe dédiée à la commune et du service aux abonnés, les questions suivantes sont abordées :

Quels travaux (nature et montant) ont été réalisés pendant la durée du contrat ?

Travaux d'exploitation

Nombre de compteurs remplacés :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre	86	106	186	86	87	138	155	77	101	41	126	115

1304 compteurs remplacés
(pour 1410 compteurs en place en 2013)
Age moyen du parc : 6,2 années

Nombre de fuites réparées :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
FUITES CANALISATION		5	5	3	6	11	1	7	5	7	1	3
FUITES BRANCHEMENT		5	2	2	2	4	4	7	8	2	2	7
FUITES COMPTEUR		17	12	22	8	6					3	4
TOTAUX		27	19	27	16	21	5	14	13	9	6	14

171 fuites réparées

Présentation Chef-Boutonne / 271014 Ressourcer le monde 7

Travaux de renouvellement

Montants investis par Veolia Eau par année (pour le renouvellement) :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant (K€)	90,7	151	88	88,6	71,6	26,9	23,9	91,4	0	0	82,2

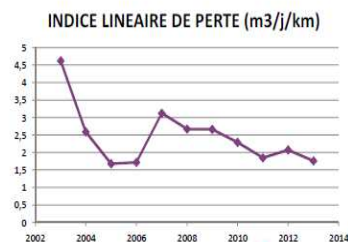
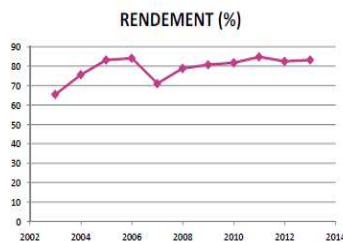
715 K€ (Installations / Canalisations / Branchements)

Si la Commune s'engageait dans la volonté de maintenir un service d'eau géré par un concessionnaire, et si Véolia était candidat, quels seraient les points forts, les particularités, les nouveautés qui peuvent être formulés maintenant ? Les perspectives pour le service sont ainsi définies :

1/ Maintien de l'accueil client sur Chef-Boutonne



2/ Maintien ou amélioration des niveaux de performance du réseau



3/ Renouvellement de canalisations et branchements sous la forme d'un compte de renouvellement

- souple / réactivité
- investissements récurrents
- contrôle annuel (au minimum) du solde du compte

4/ Qualité de l'eau

- Renforcement de l'autocontrôle
- Sondes multi-paramètres de suivi de la qualité d'eau

5/ Intégration de la défense incendie à la délégation de service public

6/ Expérience des situations de crise / Astreinte efficace

7/ Télé-relevés des compteurs d'eau

- La facturation sur base de la consommation réelle, sans déranger l'abonné
- L'information précise et régulière pour mieux maîtriser sa consommation d'eau
- Transmission d'une ALERTE Fuite en cas d'anomalie de consommation

Dans le cas d'un contrat de délégation de service signé au 01.01.2016, et du transfert de la compétence assainissement au Syndicat 4B au 01.01.2015, que se passerait-il ?

La Collectivité peut confier le service à un délégataire dès le 01/01/2016 et afficher ainsi sa volonté de rester maître du prix de l'eau sur son territoire et des services associés, ceci sur une durée de 10 ans voire plus.

En cas d'obligation de transfert... la Collectivité « preneuse » de la compétence se devrait de reprendre aussi le contrat.

Quelle est la part du chiffre d'affaires de la Multinationale Véolia, qui rémunère le capital et son évolution sur les 10 dernières années :

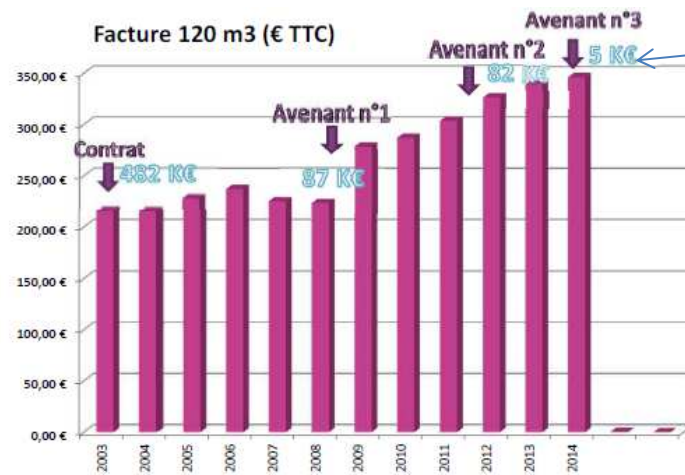
Ces éléments chiffrés sont consultables sur le site

<http://www.finance.veolia.com/chiffres-chiffres-cles.html>

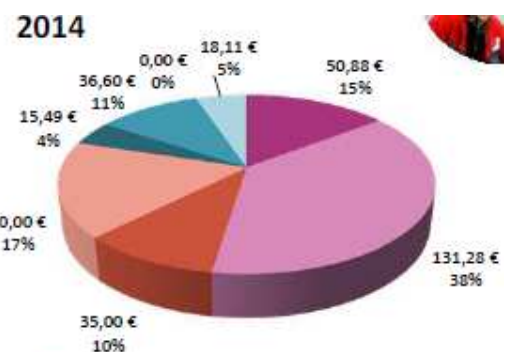
Des précisions sont données quant à la part de l'exploitation dans le prix du service en 2013 :

Produits 2013	352 356 €	100,00%	
Exploitation du service	180 909 €	51,34%	Veolia Eau
Collectivité et autres organismes publics	147 638 €	41,90%	Commune et Agence de l'Eau
Travaux attribués à titre exclusif	6 827 €	1,94%	Veolia Eau
Produits accessoires	16 982 €	4,82%	Veolia Eau
Charges 2013	373 994 €	100,00%	

Quelle est l'évolution du prix de l'eau depuis 2003 ?



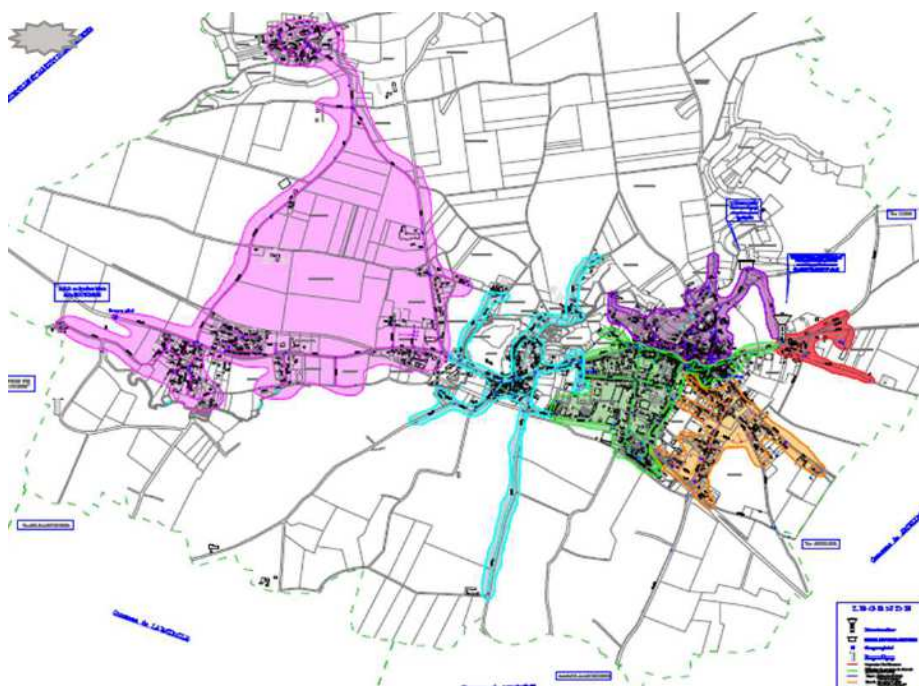
Montant des travaux réalisés dans le cadre du contrat initial et des avenants



- Abonnement délégataire
- Consommation délégataire
- Abonnement collectivité
- Consommation collectivité
- Agence de l'eau / Taxe préservation des ressources
- Agence de l'eau / Taxe lutte contre la pollution
- Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)
- TVA 5,5%

- Abonnement délégataire
- Consommation délégataire
- Abonnement collectivité
- Consommation collectivité
- Agence de l'eau / Taxe préservation des ressources
- Agence de l'eau / Taxe lutte contre la pollution
- Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)
- TVA 5,5%

La surveillance du réseau est facilitée par la sectorisation sur l'ensemble du territoire (un relevé est fait chaque matin)



Quelques points sont précisés au gré des questions posées :

Dans ses futurs contrats, le délégataire Véolia provisionne chaque année une somme, pour répondre aux besoins spontanés de la commune, liés aux diverses opérations parfois non programmées. Le report en est fait l'année suivante en cas de non utilisation.

En cas de pollution ou de situation de crise, le délégataire dispose de tous les moyens nécessaires (matériel et humain) pour y pallier et permettre le maintien du service dans les meilleurs délais.

La durée du contrat de délégation du service public est fixée entre 8 et 15 ans par le Conseil Municipal, car il est précisé que la procédure de mise en concurrence est lourde et ne permet pas une durée inférieure. Pour information, Monsieur le Maire indique que l'assistance à maîtrise d'ouvrage à laquelle il faudrait avoir recours si cette option était retenue, est d'environ 10 000 € HT.

A la question posée quant à l'évolution du tarif de l'eau, il est répondu que quel que soit le délégataire, le tarif serait fonction d'un programme de travaux établi avec la collectivité. Quoi qu'il en soit, Messieurs Besseau et Bevin assurent que l'engagement d'une provision de l'ordre de 100 000 € de travaux par an peut être assuré.

Monsieur le Maire remercie les 2 intervenants et les personnes présentes avant de clore la séance à 20 heures.

Le Maire, Fabrice MICHELET